

**Direction des Routes et des Infrastructures de Déplacement
Agence Technique Départementale du Pays de Morlaix et Centre Finistère**

ARRÊTÉ N°007224-AA-3003

**PORTANT PERMISSION DE VOIRIE POUR OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL**

Route départementale n° D0072

Le Président du Conseil départemental

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2111-14 relatif à la consistance du domaine public routier et L2125-1 et suivants relatifs aux dispositions financières

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 et suivants relatifs à l'utilisation du domaine public routier

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3221-4 relatif à la gestion du domaine public routier départemental

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées

Vu la délibération du Conseil général du Finistère en date du 6 mars 2006 fixant le montant de la redevance due par les exploitants de réseaux de télécommunications

Vu l'arrêté du Président du Conseil général du Finistère en date du 23 janvier 1990 relatif à la coordination des travaux affectant les emprises du domaine public routier départemental à l'extérieur des agglomérations

Vu l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental du Finistère en date du 14 janvier 2019 portant règlement de la voirie départementale

Vu l'arrêté N° 24-71 du 23/10/2024 de M. le Président du Conseil départemental du Finistère portant délégation de signature

Vu la demande 1057535 du 28/11/2024 par laquelle ORANGE UIO - Boucle Locale Chargés d'Affaires Brest BL 29 56 sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux sur le domaine public routier départemental

CONSIDÉRANT que l'installation de l'ouvrage décrit dans la demande est compatible avec l'affectation à la circulation terrestre du domaine public routier départemental

ARRÊTE

Article 1 : Autorisation

ORANGE UIO - Boucle Locale Chargés d'Affaires Brest BL 29 56, ci-après désigné « le pétitionnaire » est autorisé à occuper le domaine public routier départemental, pour la durée de la présente autorisation, par l'ouvrage strictement désigné ci-après, à charge pour lui de se conformer aux conditions spéciales énoncées dans les articles et l'annexe

qui suivent :

D0072 du PR 15+0102 au PR 15+0386 (CHATEAUNEUF-DU-FAOU) situés hors agglomération

- création de réseau de télécommunications, aérien
 - Longueur de réseau : 10 ml ;
 - Nombre d'artères : 6.

implantation de support(s) pour réseau de télécommunications (8 poteau(x)), sur l'accotement.

suppression de support(s) pour réseau de télécommunications (7 poteau(x)), sur l'accotement.

La présente permission de voirie vaut autorisation d'ouverture du chantier et autorisation d'entreprendre les travaux.

Toute modification de l'ouvrage, objet des présentes, devra obligatoirement faire, au préalable, l'objet de la délivrance d'une nouvelle permission de voirie.

Article 2 : Information du gestionnaire de la voirie

Le représentant local du gestionnaire de la voirie départementale devra être informé par courrier 10 jours au moins avant le début des travaux.

Article 3 : Prescriptions techniques particulières

Le pétitionnaire ou l'entreprise travaillant pour son compte devra se conformer aux prescriptions techniques indiquées dans les articles suivants et en annexe.

Les ouvrages seront implantés conformément au plan déposé lors de la demande du pétitionnaire, aux prescriptions et au plan modificatif établi suite aux observations ayant pu lui être formulées au cours de l'instruction.

Article 4 : Dispositions à prendre avant démarrage des travaux

La présente permission de voirie est distincte de la déclaration de projet de travaux (DT) et de la déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) prévues par le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution.

Le pétitionnaire assumera les obligations du responsable de projet et éventuellement celles de l'exécutant des travaux (articles L.554-1 à L.555-30 et R.554-1 et suivants du code de l'environnement).

La présente permission de voirie ne vaut que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur, notamment en matière d'environnement, d'urbanisme ou d'installations classées. Elle ne dispense pas d'obtenir, si nécessaire, les autorisations prévues par les codes réglementant ces matières ou toutes autres réglementations en vigueur.

La présente permission de voirie ne dispense pas le pétitionnaire, maître d'ouvrage de l'opération, du respect par lui et sous sa seule, totale et entière responsabilité, de la réglementation relative à la prévention des risques liés à certaines activités ou opérations (Livre V quatrième partie du code du travail) et spécifiquement celle relative à la coordination Sécurité, Protection de la Santé.

Article 5 : Arrêté de police de la circulation

En cas de modification des conditions de circulation lors des travaux, un arrêté doit être obtenu auprès de l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation sur le domaine concerné. Cet arrêté doit être affiché sur le chantier avant toute intervention.

Article 6 : Sécurité et signalisation du chantier

L'intervenant doit prendre de jour et de nuit, à ses frais, toutes les mesures relatives à l'exploitation du domaine public routier départemental et à la sécurité de la circulation conformément aux textes réglementaires en vigueur et aux dispositions imposées par le gestionnaire de la voirie.

Le gestionnaire de la voirie se réserve la possibilité de prescrire, en cours de chantier, toute modification des mesures imposées initialement si les conditions de circulation ou de sécurité l'exigent.

Avant le début des travaux, le pétitionnaire ou son délégataire doit faire connaître le nom du responsable de l'exploitation du chantier, qui devra pouvoir être contacté 24h/24 et 7j/7.

Article 7 : Délai d'exécution des travaux

La réalisation des travaux autorisés par la présente permission de voirie ne pourra excéder une durée d'un an à compter de la date de sa délivrance.

Article 8 : Durée

La présente autorisation est consentie pour une durée de 15 années à compter de la date de sa délivrance.

Article 9 : Expiration de l'autorisation

Il appartiendra au bénéficiaire de la présente autorisation d'en solliciter le renouvellement auprès du gestionnaire de la voirie au moins deux mois avant l'expiration de l'autorisation en cours.

La présente autorisation peut être abrogée à tout moment dans l'intérêt du domaine public sans qu'il puisse en résulter pour le permissionnaire de droit à indemnité.

En cas d'abrogation de l'autorisation ou au terme de sa validité en cas de non renouvellement, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état d'origine dans un délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Article 10 : Redevance d'occupation

L'occupation du domaine public routier départemental est assujettie au paiement d'une redevance annuelle.

La perception de cette redevance fera l'objet d'un titre global annuel.

Article 11 : Travaux exécutés par le maître de l'ouvrage routier

Le pétitionnaire doit, quelle que soit sa qualité, supporter sans indemnité, les frais de déplacement ou de modification de l'ouvrage aménagé en vertu de la présente autorisation, lorsque ce déplacement ou cette modification est la conséquence de travaux entrepris dans l'intérêt du domaine public occupé et que ces travaux constituent une opération d'aménagement conforme à la destination de ce domaine.

Article 12 : Responsabilité

Le pétitionnaire est et reste responsable, tant vis-à-vis de la collectivité que vis-à-vis des tiers, des accidents ou dommages de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux, ainsi que de l'existence et de l'exploitation de ses ouvrages. Il conservera cette responsabilité en cas de cession non autorisée.

Article 13 : Garantie

Le délai de garantie de parfait achèvement est d'une durée d'un an à compter de la

réception des travaux qui fera l'objet d'un procès-verbal cosigné par le pétitionnaire et le gestionnaire de la voirie.

Article 14 : Urgence

En cas d'urgence, le gestionnaire de la voirie se réserve la possibilité d'exécuter d'office, sans mise en demeure préalable et aux frais du pétitionnaire, les travaux qu'il jugerait nécessaires au maintien de la sécurité publique.

Article 15 : Portée de l'autorisation

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable. Elle est donnée à titre personnel et ne peut être cédée à un tiers.
Aucun droit réel n'est consenti au bénéficiaire.

**Fait à SAINT-POL-DE-LEON, le 29
novembre 2024**

**Pour Le Président du Conseil
départemental, et par délégation,
le Chef de l'Agence Technique
Départementale du Pays de Morlaix et
Centre Finistère**



Erwan LE BARILLEC

DIFFUSION :

- Monsieur Jean-Philippe SIMON (ORANGE UIO - Boucle Locale Chargés d'Affaires Brest BL 29 56)

ANNEXES :

Dossier du demandeur

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Conseil départemental du Finistère dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication sur le site internet du Département.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes, déposé par l'application www.telerecours.fr ou à l'adresse 3 Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes cedex, dans le délai de deux mois suivant la date de notification ou de publication de la présente décision ou la date de rejet du recours gracieux.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès du Conseil départemental du Finistère - Madame la Déléguée à la protection des données - 32 boulevard Dupleix, CS29029 - 29196 Quimper cedex (donneespersonnelles@finistere.fr). Les destinataires des informations collectées dans le cadre de la gestion de cet arrêté sont les services du Conseil départemental du Finistère habilités à instruire et gérer les dossiers de police de la conservation et de police de la circulation sur le domaine public routier départemental. La durée de conservation de ces données est de 5 ans après échéance de l'arrêté.



Votre correspondant : Jean-Philippe SIMON
Téléphone :
Portable : 06 78 79 55 25
jeanphilippe.simon@orange.com
N° référence : 1057535/QPR402250/2415108 /

ATD du PAYS DE MORLAIX et CENTRE
FINISTERE - ANTENNE CENTRE
80 RUE DE CARHAIX
29190 PLEYBEN
Le 28/11/2024

Objet : demande de permission de voirie :
Dossier : 1057535
Gestionnaire de voirie : ATD du PAYS DE MORLAIX et
CENTRE FINISTERE - ANTENNE CENTRE

Monsieur

Je vous prie de trouver ci-jointe la demande de permission de voirie, concernant l'occupation d'ouvrage en domaine public routier suivant :
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU - PONT POL.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la réalisation de ces installations de télécommunications contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction de nos clients.

En l'absence de réponse de votre part, les travaux ne pourront pas débuter, aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre accord en me retournant l'imprimé de réponse ci-joint ou par tout autre moyen en précisant le numéro de référence de la demande, à l'adresse suivante :

Orange UIO - Boucle locale Chaff Brest BL 29 56
50 RUE GASTON ESNAULT
BP CS 52853
29228 BREST 2

Je me tiens à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur , l'assurance de ma considération distinguée.

Julie GREHAN-FEGAR
RESP CAFF FINISTERE

P.J. : le dossier technique



Demande

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le
ID : 029-222900011-20241129-007224_AA_3003-AR



voirie

(Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005)
Article R 20-47 du code des P.C.E.

Date : 28/11/2024	Instructeur
Contact : Jean-Philippe SIMON Téléphone : Portable : 06 78 79 55 25 jeanphilippe.simon@orange.com N° de dossier : 1057535/QPR402250/2415108/	ATD du PAYS DE MORLAIX et CENTRE FINISTERE - ANTENNE CENTRE 80 RUE DE CARHAIX 29190 PLEYBEN

Demandeur	Bénéficiaire (si différent du demandeur)	Gestionnaire de voirie
Orange UIO - Boucle locale Chaff Brest BL 29 56 50 RUE GASTON ESNAULT BP CS 52853 29228 BREST 2	@	ATD du PAYS DE MORLAIX et CENTRE FINISTERE - ANTENNE CENTRE 80 RUE DE CARHAIX 29190 PLEYBEN

Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

Localisation des Travaux

29520 CHATEAUNEUF DU FAOU - PONT POL.

Description des travaux à réaliser

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	10		m. d'alvéole	60	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui Orange	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	8	7			
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires :

Remise en état réseau majeur orange

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux :

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au : 03/12/2033

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024



Demande de permission ou d'autorisation de stationnement, ou d'autorisation d'entreprise

Publié le

ID : 029-222900011-20241129-007224_AA:3003-AR

Code de voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

N° 14023*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :
 Dénomination : **Orange Orange UIO - Boucle locale Chaff Brest BL 29 56** Représenté par : **Jean-Philippe SIMON**
Adresse Numéro : **50** Extension : Nom de la voie : **RUE GASTON ESNAULT BP CS 52853**

 Code postal **29228** Localité : **BREST 2** Pays : France
 Téléphone **06 78 79 55 25** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _ _ _
 Courriel : **jeanphilippe.simon@orange.com**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
 Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

 Code postal Localité : Pays :
 Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **PONT POL.**
 Code postal **29520** Localité : **CHATEAUNEUF DU FAOU -**
 Document d'urbanisme antérieur (*déclaration de travaux ou permis de construire*) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	___ mètres	___ mètres	___ mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application Durée d'application (en jours calendaires) : **1.0 Jour(s)**

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt { Matériaux Benne Grue Etalage

ou { Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service

stationnement { Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie ___ ___ mètres de la saillie ___ ___ mètres
 des trottoirs ___ ___ mètres Hauteur sous saillie ___ ___ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau ___ ___ millimètre Longueur ___ ___ mètres
 Distance par rapport à l'axe de la chaussée ___ ___ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement ___ ___ mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
 Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale mètres mètres
 Tranchée transversale mètres mètres
 Fonçage mètres mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
 Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande
 Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
 Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

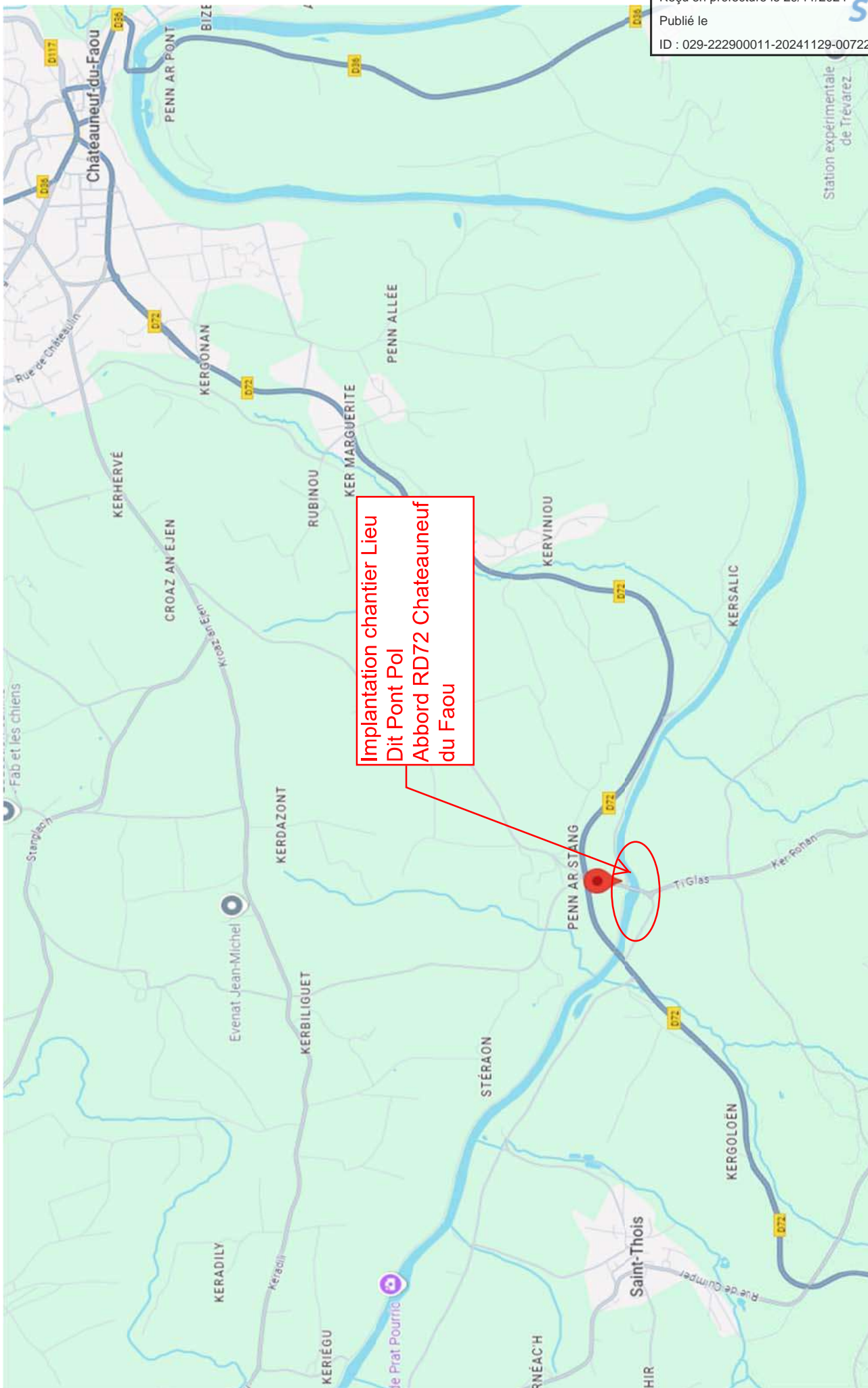
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
 Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
 Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

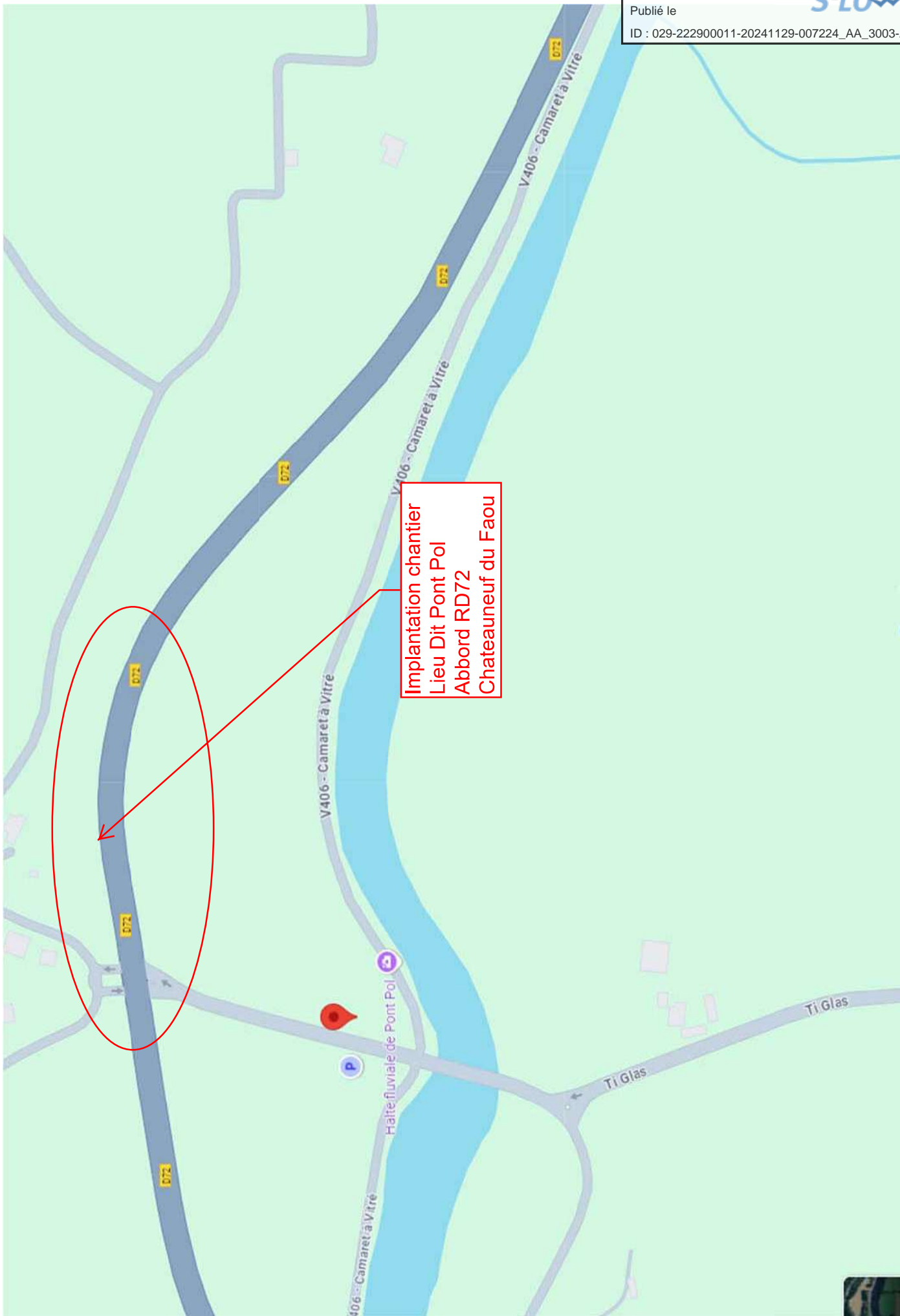
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

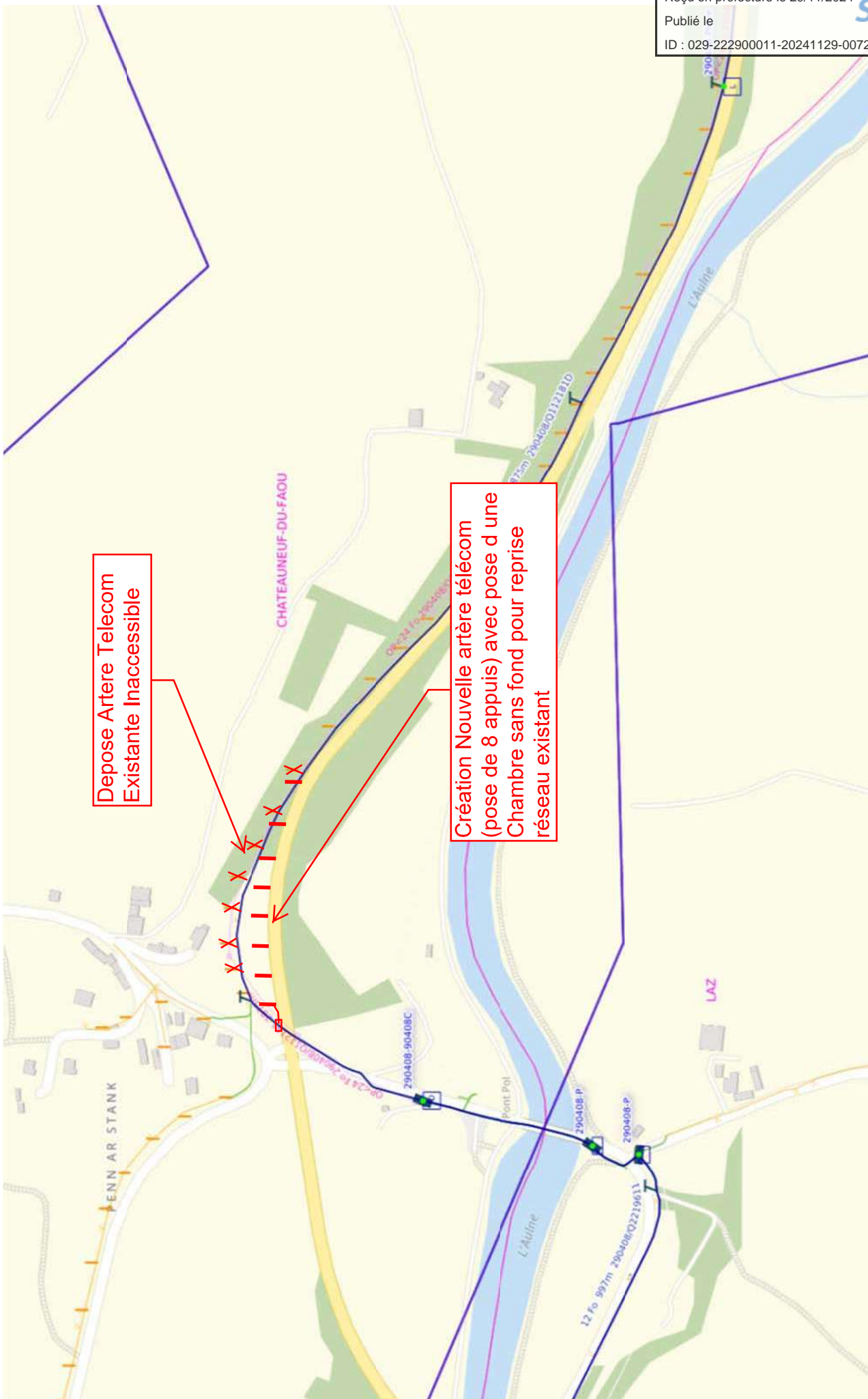
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

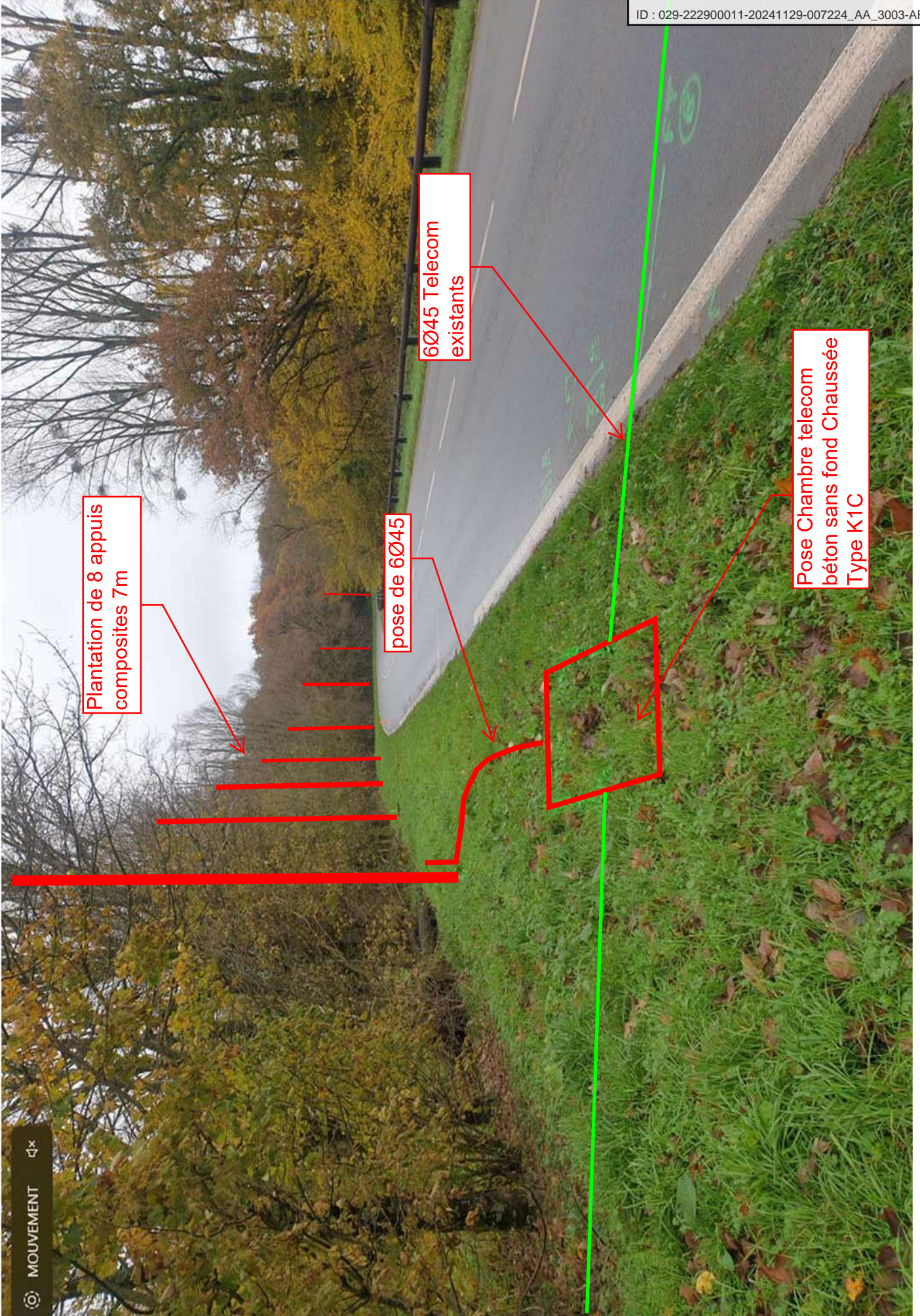
Fait à : BREST Le : 28/11/2024
 Nom : SIMON Prénom : Jean-Philippe Qualité : Chargé d'affaires

(3) Extrait cadastral ou équivalent









Plantation de 8 appuis
composites 7m

pose de 6045

6045 Telecom
existants

Pose Chambre telecom
béton sans fond Chaussée
Type K1C

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1057535/QPR402250/2415108 /
Date : 28/11/2024
Contact : Jean-Philippe SIMON

Orange UIO - Boucle locale Chaff Brest BL 29 56
50 RUE GASTON ESNAULT
BP CS 52853
29228 BREST 2

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

ATD du PAYS DE MORLAIX et CENTRE FINISTERE
- ANTENNE CENTRE
80 RUE DE CARHAIX

29190 PLEYBEN

Permission accordée :
Date et signature : (Nom et qualité)

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

Localisation des Travaux

29520 CHATEAUNEUF DU FAOU - PONT POL.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	10		m. d'alvéole	60	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	8	7			
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Gestionnaire de voirie :49168 ATD du PAYS DE MORLAIX et CENTRE FINISTERE - ANTENNE CENTRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID : 029-222900011-20241129-007224_AA_3003-AR

Commentaires : Remise en état réseau majeur orange

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux :

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033



Votre correspondant : Jean-Philippe SIMON
Téléphone :
Portable : 06 78 79 55 25
jeanphilippe.simon@orange.com
N° référence : 1057535/QPR402250/2415108 /

ATD du PAYS DE MORLAIX et CENTRE
FINISTERE - ANTENNE CENTRE
80 RUE DE CARHAIX

29190 PLEYBEN
Le 28/11/2024

Objet : demande de permission de voirie :
Dossier : 1057535
Gestionnaire de voirie : ATD du PAYS DE MORLAIX et
CENTRE FINISTERE - ANTENNE CENTRE

Monsieur

Je vous prie de trouver ci-jointe la demande de permission de voirie, concernant l'occupation d'ouvrage en domaine public routier suivant :
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU - PONT POL.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que la réalisation de ces installations de télécommunications contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction de nos clients.

En l'absence de réponse de votre part, les travaux ne pourront pas débuter, aussi je vous remercie de bien vouloir m'adresser votre accord en me retournant l'imprimé de réponse ci-joint ou par tout autre moyen en précisant le numéro de référence de la demande, à l'adresse suivante :

Orange UIO - Boucle locale Chaff Brest BL 29 56
50 RUE GASTON ESNAULT
BP CS 52853
29228 BREST 2

Je me tiens à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations concernant ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur , l'assurance de ma considération distinguée.

Julie GREHAN-FEGAR
RESP CAFF FINISTERE

P.J. : le dossier technique



Demande de Permission de voirie

(Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005)
Article R 20-47 du code des P.C.E.

Date : 28/11/2024	Instructeur
Contact : Jean-Philippe SIMON Téléphone : Portable : 06 78 79 55 25 jeanphilippe.simon@orange.com N° de dossier : 1057535/QPR402250/2415108/	ATD du PAYS DE MORLAIX et CENTRE FINISTERE - ANTENNE CENTRE 80 RUE DE CARHAIX 29190 PLEYBEN

Demandeur	Bénéficiaire (si différent du demandeur)	Gestionnaire de voirie
Orange UIO - Boucle locale Chaff Brest BL 29 56 50 RUE GASTON ESNAULT BP CS 52853 29228 BREST 2	@	ATD du PAYS DE MORLAIX et CENTRE FINISTERE - ANTENNE CENTRE 80 RUE DE CARHAIX 29190 PLEYBEN

Niveau d'urgence

Raccordement client : Non

Localisation des Travaux

29520 CHATEAUNEUF DU FAOU - PONT POL.

Description des travaux à réaliser

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	10		m. d'alvéole	60	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui Orange	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	8	7			
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Commentaires :

Remise en état réseau majeur orange

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux :

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au : 03/12/2033



Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11

Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers



Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :

Dénomination : Orange Orange UIO - Boucle locale Chaff Brest BL 29 56 Représenté par : Jean-Philippe SIMON

Adresse Numéro : 50 Extension : Nom de la voie : RUE GASTON ESNAULT BP CS 52853

Code postal 29228 Localité : BREST 2 Pays : France

Téléphone 06 78 79 55 25

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : _ _ _

Courriel : jeanphilippe.simon@orange.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone

Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : PONT POL.

Code postal 29520 Localité : CHATEAUNEUF DU FAOU -

Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :

Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	__ __ __ mètres	__ __ __ mètres	__ __ __ mètres

Dépôt ou Stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application

Durée d'application (en jours calendaires) : 1.0 Jour(s)

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

(1) Compléter le cadre ouvrages divers (2) compléter le cadre correspondant

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Dépôt ou stationnement ⁽²⁾

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :

Nature du dépôt Matériaux Benne Grue Etalage
ou Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
stationnement Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb ⁽²⁾

Largeur : de la voie ___ ___ mètres de la saillie ___ ___ mètres
des trottoirs ___ ___ mètres Hauteur sous saillie ___ ___ mètres

Aménagement d'accès ⁽²⁾

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau ___ ___ millimètre Longueur ___ ___ mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée ___ ___ mètres Nature du tuyau :

Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement ___ ___ mètres

Ouvrages divers ⁽¹⁾

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle

Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :

Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) :

Sous voirie Sous accotement ou trottoirs

Tranchée longitudinale mètres mètres
Tranchée transversale mètres mètres
Fonçage mètres mètres

Aménagement de surface ou équipements :

Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

1 - Pour toute demande

Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/ 2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos

2 - Pièces complémentaires par nature de demande

2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb

Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}

2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine

Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}

Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}

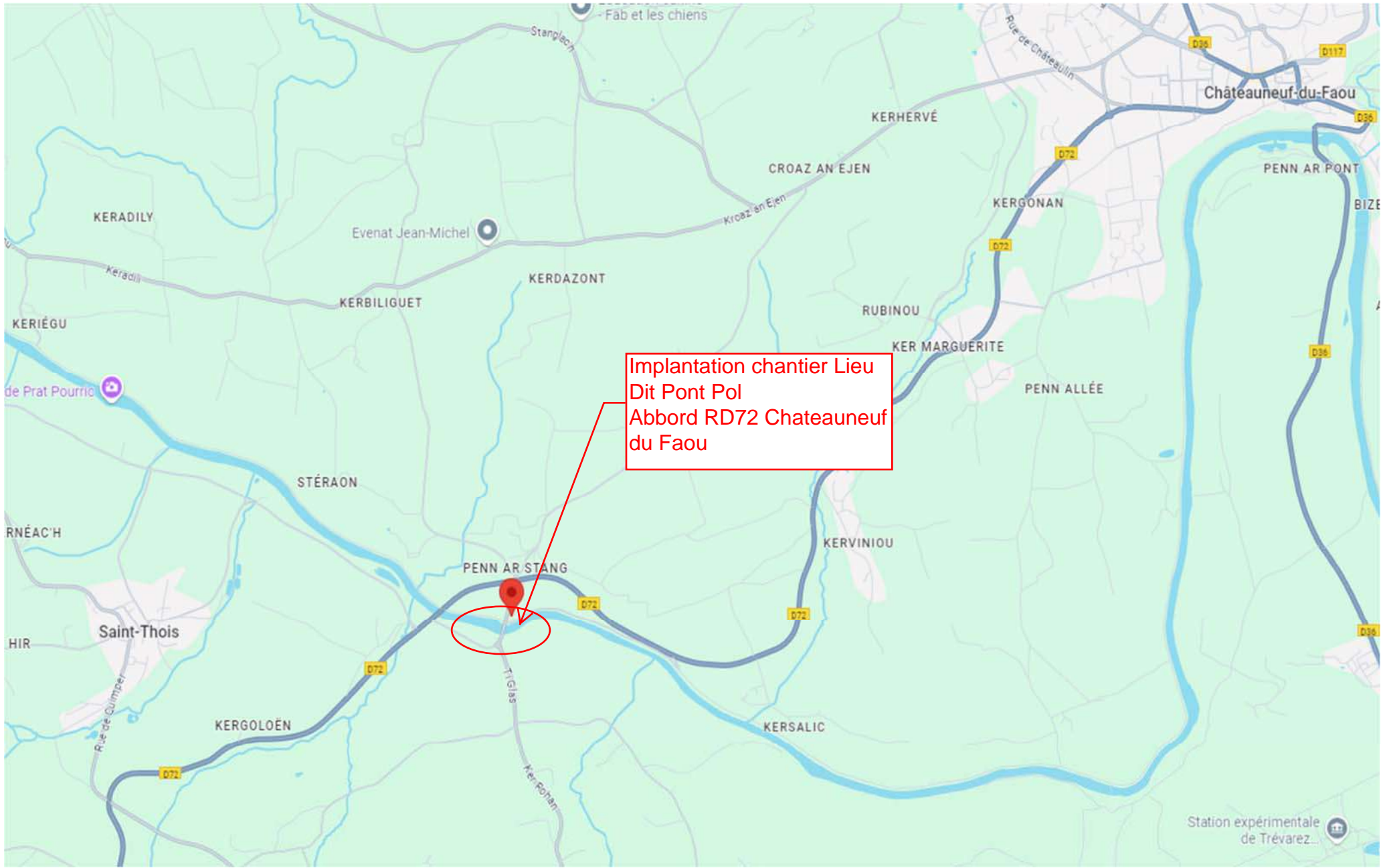
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : BREST Le : 28/11/2024

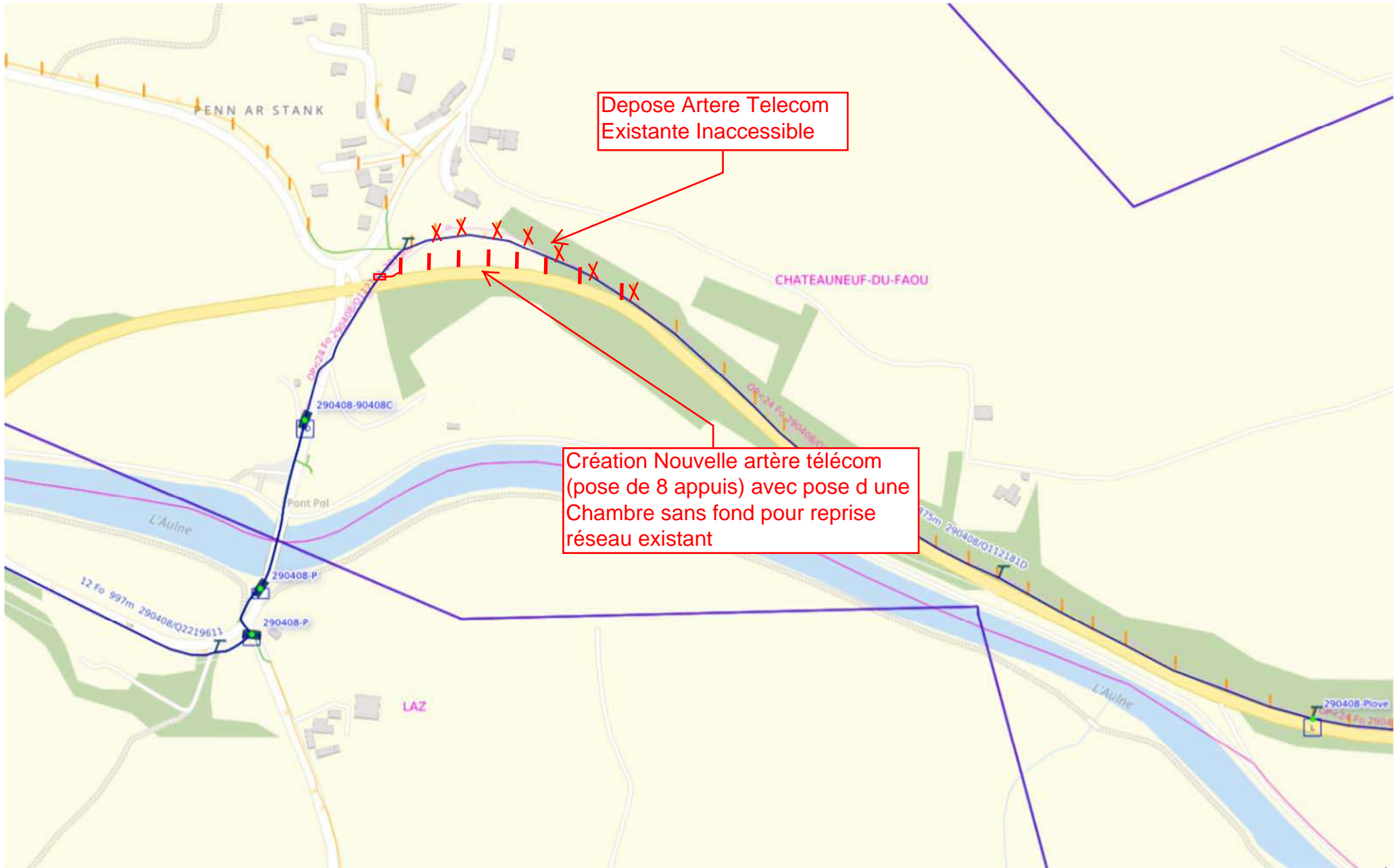
Nom : SIMON Prénom : Jean-Philippe Qualité : Chargé d'affaires

(3) Extrait cadastral ou équivalent



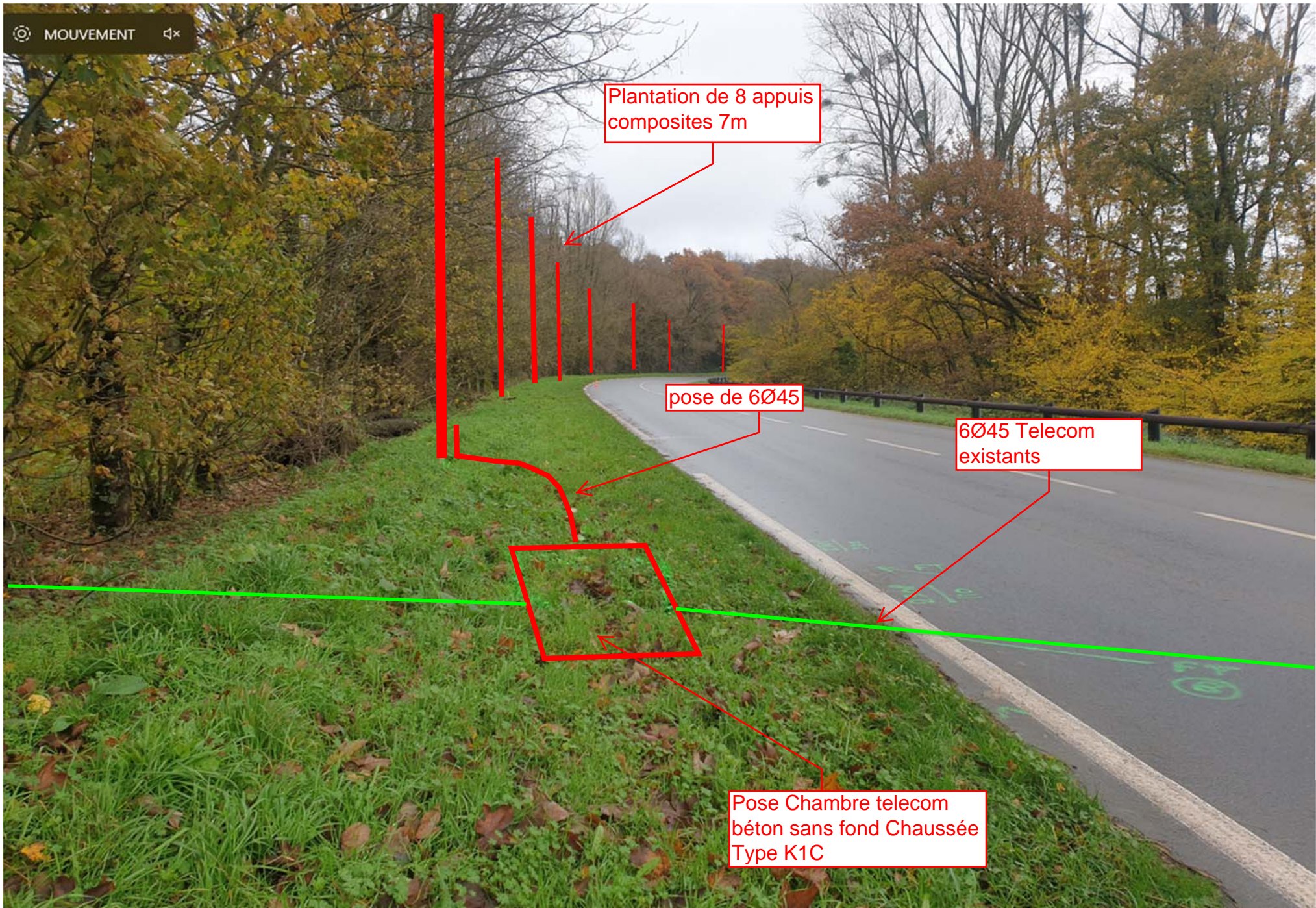
Implantation chantier Lieu
Dit Pont Pol
Abbord RD72 Chateauf
du Faou





Dépose Artere Telecom
Existante Inaccessible

Création Nouvelle artère télécom
(pose de 8 appuis) avec pose d'une
Chambre sans fond pour reprise
réseau existant



Plantation de 8 appuis composites 7m

pose de 6Ø45

6Ø45 Telecom existants

POSE

Pose Chambre telecom béton sans fond Chaussée Type K1C

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des PC.E.

N° de dossier : 1057535/QPR402250/2415108 /
Date : 28/11/2024
Contact : Jean-Philippe SIMON

Orange UIO - Boucle locale Chaff Brest BL 29 56
50 RUE GASTON ESNAULT
BP CS 52853
29228 BREST 2

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

ATD du PAYS DE MORLAIX et CENTRE FINISTERE - ANTENNE CENTRE 80 RUE DE CARHAIX 29190 PLEYBEN	Permission accordée : Date et signature : (Nom et qualité) (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)
--	--

Niveau d'urgence

Raccordement client : **Non**

Localisation des Travaux

29520 CHATEAUNEUF DU FAOU - PONT POL.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	10		m. d'alvéole	60	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	8	7			
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,

Gestionnaire de voirie :49168 ATD du PAYS DE MORLAIX et CENTRE FINISTERE - ANTENNE CENTRE

Orange Restricted

Commentaires : Remise en état réseau majeur orange
Echéancier :
Date prévue pour le début des travaux :
Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 03/12/2033